



DÉCISION

N° : 2024-176

Exécutoire le : 20 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2024

Visée le : 20 SEP. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°23057

Fourniture d'une solution de gestion de flotte mobile (EMM) Saas Avenant n° 1 relatif à la correction de la colonne TTC du BPU

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 03/05/2024 à l'entreprise Société Française de Radiotéléphone (SFR)

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le BPU rempli par le candidat, ne prenait pas compte les remises sur le montant total TTC (en colonne K), tandis que le montant total HT (en colonne I) prenait en compte ces remises.

Le présent avenant a pour objet de corriger cette erreur afin que le montant TTC total prenne en compte les remises.

La correction évitera les potentiels erreur de calculs pour les commandes à venir.

Il n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique,
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine, sports, culture et gens du voyage
le 09/09/2024 10:26:46



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-176 : Marché 23057 - Fourniture d'une solution de gestion de flotte mobile (EMM) Saas - Avenant 1 relatif à la correction de la colonne TTC du BPU

Date de transmission de l'acte : 20/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/09/2024

Numéro de l'acte : dec780 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240909-dec780-CC

Date de décision : 09/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant